



## ANNEXE 2 – PLAN MERCREDI

Version définitive

Commune ou EPCI porteur du projet :

Responsable du projet :

Nom : **Magali AMITRANO**

Fonction : **Directrice de l'ALSH /Responsable Périscolaire**

Adresse : **Mairie de la Roquette sur Siagne, 85 chemin de la Commune 06550**

Téléphone : **04.92.19.45.11/04.93.49.25.61**

Courriel : **m.amitrano@laroquettesursiagne.com**

**Durée du PEDT : 3 ans**

**Date de début du Plan MERCREDI : Janvier 2019**

**Date de fin du Plan MERCREDI : 1<sup>ER</sup> Juillet 2021**

**Date de présentation du Plan MERCREDI au  
Comité de pilotage : 30 Novembre 2018**

*Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi intégrés au PEDT doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la protection des populations (DDCS/PP) sur le site internet de déclaration « Téléprocédure des Accueils de Mineurs » (TAM) <https://tam.extranet.jeunesse-sports.gouv.fr/#/>*

**La charte qualité**  
**engage votre collectivité à structurer son projet d'accueil du mercredi sur 4 axes :**

**1.- Veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi  
avec les temps familiaux et scolaires**

- Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs,
- Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires,
- Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation :
  - Présentation du projet pédagogique au conseil d'école
  - Présentation du projet d'école à l'équipe d'animation
  - Mutualisation des locaux,
- Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial.

**2.- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer  
à l'accueil de loisirs, en particulier les enfants en situation de handicap**

- Inclusion des enfants en situation de handicap,
- Développement de la mixité sociale,
- Tarification progressive,
- Mise en place d'une politique d'information des familles.

**3.- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les  
besoins des enfants,  
*notamment dans le cadre des projets issus de la Dynamique Azurée de la Jeunesse (DAJ)***

- Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, *notamment dans le cadre des projets issus de la Dynamique Azurée de la Jeunesse (DAJ)*,
- Construction de partenariats avec les établissements culturels,
- Implication des habitants dans les projets pédagogiques,
- Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : établissement de liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.

**4.- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives  
et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc..)**

- Activités conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relevant de thématiques diversifiées,
- Activités au service du projet et s'inscrivant dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant,
- Participation aux activités fondées sur le principe de libre choix de l'enfant,
- Activités le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissant régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité.

## TERRITOIRE ET ÉCOLES CONCERNÉS

### Écoles primaires (maternelles et élémentaires) publiques concernées par le projet

Ecole Les Oliviers, Ecole du Village, Ecole St Jean

### Indiquer le nom et l'adresse des écoles publiques :

Ecole Les Oliviers, 2012 avenue de la république

Ecole du Village, boulevard du 8 Mai

Ecole St Jean, 85 chemin de la commune

### Nombre d'établissements relevant de la politique de la ville :

*Le plan Mercredi constitue un axe structurant du volet éducatif du contrat de ville*

*Préciser :*

QPV :

REP, REP + :

Rural Isolé (RI) :

## I.- PILOTAGE ET COORDINATION

### Composition et fonctionnement du comité de pilotage :

DDCS, Education nationale, CAF, Elus, représentants des parents d'élèves, représentants des associations, intervenants, Responsables du périscolaire et directrice de l'ALSH, DGS et Chef du service Enfance

## II.- OBJECTIFS ET MOYENS

### 2.1- Partenaires institutionnels

Education Nationale, DDCS, CAF, Communauté d'agglomération du Pays de GRASSE

### 2.2- Objectifs éducatifs du Plan mercredi partagés par les partenaires

Les objectifs que nous partageons avec les partenaires ont été déterminés ensemble pour assurer la continuité des TAP : les grands axes étaient pris par la collaboration avec les équipes éducatives et le soutien de la communauté d'agglomération du Pays de GRASSE. Nous insistons sur la continuité des actions.

- Etablir une continuité des équipes d'animateurs : bien que travaillant dans 3 groupes scolaires, les accueils du mercredi se trouvent dans un même lieu et les animateurs se connaissent et connaissent tous les enfants.
- Assurer la continuité des TAP dans le cadre du PEDT : avec la dérogation, les écoles sont revenues au rythme de 4 jours, à la rentrée 2017. L'objectif de la commune étant de partir des acquis des TAP pour les transposer au mercredi. Les directeurs des écoles et les responsables d'animation prennent part aux réunions du comité de pilotage du PEDT.

- Développer au sein des écoles une mutualisation des moyens et des règles de vie entre les temps scolaires et les temps périscolaires : participation du responsable périscolaire ou des animateurs à la préparation du conseil d'école et à des réunions partenariales avec les enseignants.
- Prendre le temps pour expérimenter, en relation avec les acquis et les projets des écoles : Les projets d'écoles sont présentés aux responsables périscolaires qui choisissent les axes à développer au sein de leur structure. Les responsables périscolaires sont invités aux conseils d'écoles, ils présentent les projets pédagogiques aux enseignants et aux parents d'élèves. Le temps de l'école s'inscrit dans la durée, contrairement à celui du périscolaire, souvent discontinu.
- Permettre à chaque enfant de trouver son équilibre au sein du groupe : liberté de choix, temps de repos, aménagement des lieux, climat de confiance propice aux confidences, respect des différences, tolérance.
- Aider à acquérir l'autonomie : les enfants participent à la mise en place des règles de vie, ils choisissent l'activité et en assument les contraintes.
- Apprendre à s'inscrire dans le monde adulte : citoyenneté, écocitoyenneté, découverte d'autres cultures, ouverture sur d'autres régions, d'autres pays.
- Découvrir le territoire à travers sa culture, son économie, sa géographie et sa gastronomie.
- Découvrir le patrimoine : histoire, savoir-faire, cultures, industries.
- Permettre à chaque enfant de bénéficier durant sa scolarité d'un parcours culturel, sportif, artistique et gastronomique en fonction de son âge.
- Intégration des enfants en situation de handicap.

### **2.3- Locaux et installations utilisés**

Locaux du périscolaire de l'Ecole St Jean, Médiathèque, équipements sportifs de la Base de loisirs, salle des Marronniers de l'espace St Jean. Elaboration d'une charte pour l'utilisation du matériel sportif de l'école.

### **2.4- Modalités de suivi et d'évaluation du projet**

#### **Qualitatif :**

Grille de satisfaction destinée aux enfants et aux familles avec la possibilité de proposer des pistes d'évolution.  
Grille d'évaluation pour les animateurs et intervenants

#### **Quantitatif :**

Nombre d'enfants inscrits et présents aux activités proposées par cycle.

Nombre d'enfants et de familles participant aux événements de la commune : forum de l'enfance, fête des enfants, commémoration du 8 Mai, expositions organisées pour valoriser les réalisations des enfants, spectacles.

Mise en place de réunions du comité de pilotage pour faire le bilan et proposer des axes d'évolution.

## III.- ORGANISATION

### 3.1- Temps périscolaire du mercredi :

- Matin
- Après-midi
- Toute la journée

### 3.2- Temps périscolaires des autres jours :

Un accueil périscolaire est organisé dans les 3 écoles de la commune dans le cadre du PEDT.

Lundi/Mardi/Jeudi/vendredi.

Accueil matin : 7h30/8h20 Accueil soir : 16h/18h30.

Le PEDT incluant le Plan Mercredi est la continuité des TAP que nous avons mis en place pendant 4 années. L'enfant est pris dans sa globalité : nous avons insisté sur l'équilibre des offres entre les activités culturelles, sportives et éducatives. Nous permettons également aux enfants de bénéficier d'une aide aux devoirs, en fonction des demandes des familles et en tenant compte du souhait de l'enfant. Après l'évaluation des TAP, nous avons constaté que les enfants souhaitaient avoir le choix entre les activités. Le nouveau projet en tient compte :

L'enfant choisit l'activité le soir mais également le mercredi et en parallèle des activités « dirigées », les animateurs mettent en place des activités en autonomie.

### 3.3- Modalités d'organisation

En début d'année scolaire, une réunion est organisée dans chaque groupe scolaire pour les familles afin de leur présenter les projets, les équipes.

Les représentants des parents participent à l'élaboration du PEDT et du Plan mercredi lors des réunions du COPIL

Les programmations des activités du mercredi sont proposées pour une période de 6 semaines et mises en ligne sur le site de la commune.

Les projets pédagogiques et éducatifs sont également mis en ligne sur le site de la commune.

Au moment de l'inscription de l'enfant, chaque famille reçoit le règlement de l'accueil mais celui-ci, ainsi que le PEDT et le projet pédagogique et éducatif, sont disponibles sur les lieux d'accueil.

### Le mercredi :

#### ■ **Accueil collectif de mineurs soumis à déclaration :**

Le mercredi regroupe les enfants des 3 écoles, au centre de l'ALSH de St JEAN, ce qui permet dans les faits la mixité sociale.

Nombre d'enfants concernés : 96 maximums.

N° de déclaration : 0060088AP000218-E01

#### Exemple de journée type : 1ere période

7H30 à 9H00 : Accueil du matin, les enfants arrivent progressivement au centre, des jeux calmes sont proposés.

9h/9h30 : Appel / goûter/ Humeur du jour

9h30 à 11h15 : Activités 3/5 ans : Potager/Futsal/activité manuelle

9h30/11h45 : activité 6/11 ans : Escrime avec intervenant / théâtre/ cuisine/Art plastique

11h15 à 12h30: rangement /passage aux toilettes/ repas avec la mise en place de « la lutte anti gaspillage », tri des déchets.

12h40 à 13h30 : temps calme avec lecture, jeux de société. (Sieste pour les 3 ans de 12h40 à 14h30)

13h30 à 16h : Activités 3/5 ans : Jeux sportifs/jeux de motricité/ activité manuelle. Les 6/11ans : Intervenant Musique/ grand jeux activités manuelles/ Ateliers numérique

*\*Sorties éducatives prévues : Concert de l'orchestre PACA / visite station d'épuration avec Méditerranée 2000/ tournoi de futsal*

16h/18h30 : Goûter et accueil échelonné avec ateliers tournants

### **3.4- Inclusion des enfants en situation de handicap :**

Aménagement des accès, ascenseur, formation de 2 animateurs et d'1 coordonnateur.

Echanges avec l'établissement EDELWEISS qui reçoit des enfants lourdement handicapés : ces enfants viennent partager des activités ciblées. (ex: ateliers de pâtisserie).

Réunion en amont avec les parents, mise en place d'un accueil individualisé avec un animateur référent.

Nous envisageons de mettre en place un partenariat, pour les activités de potagers avec le Centre d'aide par le travail situé sur notre commune (C.A.T)

Participation aux réunions des E.S.S (équipe suivi de scolarisation) à l'initiative des directeurs d'écoles.

### **3.5- Participation financière**

#### **Participation des familles modulée selon les ressources**

Dans le cadre de la convention enfance jeunesse, la participation des familles est calculée en fonction du Quotient Familial sur une base de calcul commune proposée par la CAF. La commune, par délibération du conseil municipal, a fixé le plancher à 4.20€ et le plafond à 14€ pour une ½ journée et pour la journée entière, le plancher est de 5.40€ et le plafond de 18€ par enfant et par mois.

Les familles ont le choix entre l'accueil par ½ journée, matin ou après-midi avec le repas inclus et l'accueil par journée entière.

## **III.- ACTIVITÉS**

### **■ Types d'activités proposées aux enfants le mercredi :**

- Activités artistiques
- Activités scientifiques
- Activités civiques
- Activités numériques
- Activités de découverte de l'environnement
- Activités éco-citoyennes
- Activités physiques et sportives

Les activités sont programmées pour une période de 6 semaines et adaptées en fonction des circonstances. Le panel d'activités est proposé en fonction de l'âge des enfants de telle façon qu'un enfant puisse bénéficier d'un parcours identique.

## **Les activités proposées s'articulent autour de 3 axes :**

Des activités en autonomie sont proposées en fonction des goûts de l'enfant mais aussi en fonction de l'humeur du jour. Les animateurs font des offres en liaison avec les époques de l'année, les moments de la journée, les souhaits des enfants.

Des activités de loisirs dirigées en partenariat avec le milieu associatif sont organisées en cycle, dans une logique de parcours, avec progression pédagogique. Exemples : tennis, escrime, éveil musical, activité autour du poney, cuisine, Futsal, Zumba, théâtre...

Des activités en liaison avec les projets des écoles pour assurer la continuité pédagogique : écocitoyenneté (lutte contre le gaspillage alimentaire) développement durable (tri et recyclage), potager, citoyenneté (découverte d'autres cultures, commémoration, fonctionnement de la commune, tolérance....) gestes de premiers secours.

## **Quelques exemples de parcours avec progression pédagogique**

### **Parcours citoyen**

- éco-citoyenneté : continuité de la lutte contre le gaspillage alimentaire et le tri sélectif en partenariat avec la CAPG :
  - Information aux familles
  - Formation des animateurs
  - Information aux enfants par les enseignants avec visite du nouvel aménagement de la cantine
  - 2 semaines de test
  - Mise en place à partir de février 2019 jusqu'à la fin de l'année scolaire
  - Evaluation : Pesée des déchets, ateliers ludiques, réunion tous les 2 mois avec les différents partenaires pour faire le bilan et réajuster si besoin

### **Parcours sportif**

- Futsal :
  - Développer la coordination de l'enfant afin qu'il soit plus à l'aise dans ses mouvements et qu'il maîtrise plus facilement le ballon.
  - S'approprier les règles du jeu et l'espace pour place de jeux collectifs pratiqués dans la cour ainsi que des jeux techniques avec balle au pied
  - Favoriser un temps libre de 5 minutes avec le ballon
  - Organiser des rencontres
- Escrime :
  - Familiarisation à l'activité et son histoire
  - Présentation du matériel et des règles de sécurité
  - Apprentissage des règles du jeu et du terrain
  - Proposer des ateliers ludiques de déplacement et manipulation de l'arme
  - Mise en pratique avec combats

### **Parcours artistique**

- Flûte :
  - Familiarisation avec l'instrument
  - Travail autour de la pulsation et des rythmes simples
  - Initiation solfège
  - Réaliser un morceau de musique
  - Participation à une répétition d'un concert de l'orchestre de Cannes avec possibilité d'essayer de nouveaux instruments

## Réalisations finales

- Représentations Zumba, escrime et plateau de futsal lors de « la fête des enfants »
- Présentation aux familles des projets réalisés lors d'une exposition, en fin d'année scolaire avec également la projection d'un mini film.
- Mini film présenté lors des vœux du Maire mettant en lumière différents projets menés dans l'année
- articles de journal dans le magazine de la commune
- Dégustations des recettes préparées par les enfants
- Cueillettes des légumes et fruits du potager par les enfants
- Implication des parents d'élèves, des associations communales, des commerçants et exploitants agricoles lors de ces manifestations et certains projets menés (ex : grand jeux dans le village en associant les commerçants, visite des serres....)

### ■ Participation à des projets spécifiques à l'échelle départementale, notamment ceux proposés dans le cadre de la Dynamique Azurienne de la Jeunesse (DAJ) :

Formation Handicap et label qualité ESA.

### ■ Partenariat :

Type	Associations culturelles	Associations environnementales	Associations sportives	Equipements publics	Structures privées
Nom	Piste d'Azur Orchestre Paca Russa lux	Méditerranée 2000 Planète science	Escrime Tennis club SOR Roquettan	Espace St Jean Médiathèque Base de loisirs Boulodrome	Chapiteau

### ■ Axes des projets d'école pris en compte par le plan dans la conception des activités périscolaires :

Elaboration de parcours culturels, sportifs et artistiques

Eco citoyenneté : économie d'énergie. Participation à la mise en place du livret citoyen. Participation aux expositions « la grande lessive » Changer le regard sur le handicap.

### ■ Intervenants assurant la prise en charge des activités :

- Intervenants associatifs rémunérés
- Intervenants associatifs bénévoles
- Intervenants de statut privé non associatif (salarié, auto entrepreneur, etc...)
- Parents
- Enseignants
- Personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEN, bibliothécaires, jardiniers etc...)

### ■ Articulation du Plan mercredi avec les éventuels dispositifs existants :

- Projet éducatif local (Pel)
- Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas)
- Contrat enfance jeunesse (Cej)
- Contrat de ville (CV)